



## Demande de prêt de mouillage 20..

Nom : Prénom :  
N° de mouillage : N° de râtelier :  
Propose son mouillage à :  
Nom : Prénom :  
E-mail :  
Adresse : Code postal : Ville :  
N° de tél fixe : N° de tél portable :  
Nom du bateau : Longueur :  
Immatriculation : Assurance : N° contrat :  
Date de début de prêt : durée :

Extrait de l'arrêté municipal d'exploitation (consultable sur le site de la mairie de Plougonvelin)

**Article 6: prêt d'un emplacement**

L'emplacement qui n'aura pas été utilisé par son titulaire durant deux années consécutives sera considéré comme vacant, sauf cas exceptionnel vu par le comité de gestion du plan d'eau.

Cet emplacement vacant peut faire l'objet d'un prêt gratuit sous certaines conditions:

- le prêt ne peut être réalisé que si le mouillage est en bon état, complètement équipé et qu'il entre dans la catégorie de mouillage adapté au navire visiteur.
- Le titulaire de l'emplacement et l'emprunteur doivent remplir un formulaire de consentement auprès de l'APAB. L'emprunteur devra fournir une copie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation du navire et une attestation d'assurance valide.

L'emprunteur certifie avoir pris connaissance de l'arrêté municipal d'exploitation en vigueur avant l'utilisation dudit mouillage.

Il doit vérifier que la ligne de mouillage est conforme et en bon état.

Il en assure l'entière responsabilité en cas de sinistre.

Date et signature de l'emprunteur :

**Nota** : la redevance domaniale et éventuellement la taxe du râtelier sont adressées exclusivement au propriétaire du mouillage.

Demande à renvoyer à l'adresse ci dessous avec une copie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation du navire et une attestation d'assurance valide.

Autorisation du Conseil d'Administration de l'APAB: OUI NON

Nom et signature du représentant du CA :